

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°58

DECISION DE M. le MAIRE

Tarifification des produits de la boutique

« Le cabanon Mézois »

Annule et remplace la décision n°56 du 25 juillet 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

VU, l'arrêté municipal n°36 du 18 novembre 2020, instituant une régie de recettes pour prévoir l'encaissement des produits relatifs aux manifestations culturelles et festives,

CONSIDERANT, qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux objets qui seront mis à la vente dans la boutique de souvenirs « Le Cabanon Mézois »,

DECIDE :

Article 1 : la décision n°56 du 25 juillet 2022 est annulée.

Article 2 : Dans le cadre de la saison estivale, la ville ouvre une boutique de vente de souvenirs aux couleurs locales installée sur le port principal (promenade Thomas Bessière).

Les objets seront également vendus au rez-de-chaussée du château de Girard, au service culture et festivités et sur le parvis du Foyer Municipal.

Sont institués des tarifs pour les produits suivants :

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°58

Produits boutique	Tarifs TTC
Totebag quadri	5,00 €
Chapeau Venise	12,00 €
Chapeau de paille	8,00 €
Sac cabas quadri	15,00 €
T-shirt homme bœuf	15,00 €
T-shirt homme baphin	15,00 €
T-shirt enfant	12,00 €
Marinière enfant	15,00 €
Sac cordelette	5,00 €
Tablier	15,00€
Gourde	20,00 €
Fouta-paréo	20,00 €
Sac à dos	20,00€
Casquette adulte	7,00 €
Casquette enfant	7,00 €
Tire-bouchon	7,00 €
Glacière	10,00 €
Livre	8,00 €
Stylo	2,00 €
Eventail en tissu et bois	8,00 €
Chapeau de paille Fête de Mèze	5,00 €

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°58

Article 3 : les recettes provenant de la vente seront encaissées par la régie de recettes Culture/Festivités.

Article 4 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Mèze le 10 août 2022

Le Maire,

Thierry BAEZA



